



la Ville investit pour le cadre de vie

INFO TRAVAUX

MAI-JUILLET 2024

Saint-Maur compte 186 kilomètres de voirie à entretenir. L'entretien des avenues et des rues de notre ville participe à rendre agréable notre cadre de vie. Chaque année, dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement, un programme de réfection des voiries est établi et mis en œuvre. Afin d'étendre la place de la biodiversité en ville et de rendre agréable notre cadre de vie, la Ville réalise également des aménagements en faveur de la renaturation des espaces publics. Ces aménagements s'inscrivent dans le cadre du plan d'actions « Saint-Maur Ville durable » avec notamment la création d'îlots de fraîcheur.

Votre avenue est concernée cette année par les programmes d'entretien de la voirie et de renaturation. Ces travaux démarreront très prochainement. Vous en trouverez le détail et le calendrier ci-dessous.

↳ Localisation

AVENUE SAINT-LOUIS

↳ Nature des travaux

- Réfection de la chaussée et des trottoirs sur le tronçon entre l'avenue de Bonneuil et la rue Chevalier
- Réfection de la chaussée sur le tronçon entre la rue du Moulin et la promenade des Anglais :
 - Travaux de rabotage de la chaussée ;
 - Réfection du revêtement de la chaussée ;
 - Remise en état ponctuelle de caniveaux ;
 - Mise en conformité des traversées piétonnes.
- Marquage au sol de la signalisation horizontale
- Désimperméabilisation des trottoirs avec la suppression du revêtement en enrobé noir, du stabilisé et du stationnement
- Création d'une banquette engazonnée
- Création d'aménagements de sécurité aux carrefours avec des plateaux surélevés pour les rues Chevalier et du Moulin et un coussin lyonnais pour la rue Saint-Hilaire

↳ Déroulement des travaux

- Travaux de mi-mai à fin juillet 2024
- Travaux de marquage à partir de fin juillet 2024
- La circulation sera fermée sur le tronçon travaillé de 8h à 17h30
- Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier. Nous vous remercions de bien vouloir respecter cette interdiction et de prendre soin de stationner vos véhicules à l'intérieur de votre propriété ou sur les voies adjacentes.
- Après rabotage du revêtement de chaussée, merci de rouler au pas (maximum 20km/h) afin de préserver la structure mise à découvert (surtout en cas d'intempéries).

Conscients de la gêne occasionnée par ces travaux d'amélioration du cadre de vie, nous vous remercions de votre compréhension et comptons également sur votre soutien et accompagnement lors de ces travaux.

↳ Coût

414 200 € TTC

